Grand Villeneuvois

l'espace de notre avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - 47

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

Château de Rogé

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENT HISTORIQUE

23 11 2017

ATELIER LAVIGNE, Architectes du Patrimoine
GUILLAUME DUHAMEL, Urbaniste du Territoire

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Contexte réglementaire

Conformément aux articles L621-30 et L621-31 du Code du Patrimoine :

Art. L621-30

« I.- Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

II. - La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L.621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques. »

Art. L621-31

« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. »

Dans le cadre de la révision de la création de l'AVAP intercommunale de Casseneuil, Pujols et Villeneuve-sur- Lot , la nouvelle délimitation génère de fait des abords automatiques de 500 mètres autour des Monuments Historiques de la commune, abords qui avaient pour certains disparu depuis l'approbation des ZPPAUP existantes sur les communes de Casseneuil et Villeneuve-sur-Lot.

C'est dans ce cadre qu'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) est proposé pour le monument étudié, le Château de Rogé, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine.

Périmètre des abords actuels

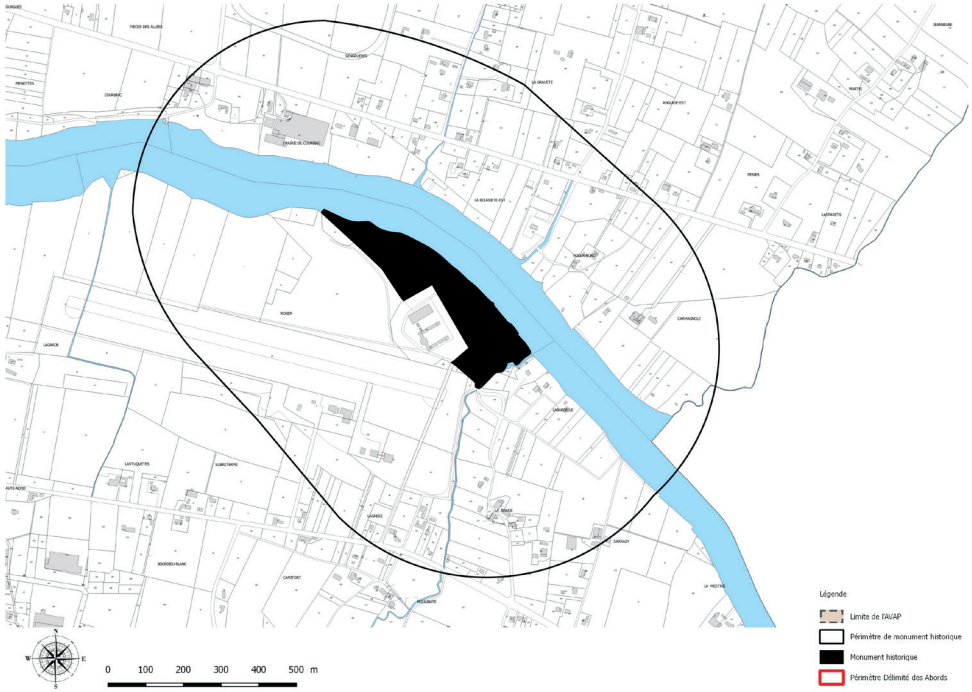

OBJECTIFS DE L'ETUDE

Périmètre des abords résiduels

Le nouveau périmètre de l'AVAP ne recouvrant que partiellement ces abords, une étude de définition des Périmètres Délimités des Abords est nécessaire pour ajuster la protection aux immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

L'AVAP, en intégrant l'ensemble du linéaire du Lot comme lien historique, environnemental, paysager et culturel entre les trois communes, vient en épaisseur du linéaire intégrer les témoins de cette relation au Lot. Le Château de Rogé et son parc, ses haras, et le hameau de La Grâce témoignent d'une double relation : le motif du domaine en rives du Lot pour le Château de Rogé ; le motif de l'église et son hameau sur la première terrasse pour le Hameau de La Grâce. Le parcours pour rejoindre le Château de Rogé est à ce titre un ensemble paysager et patrimonial remarquable.

Le PDA a pour double objectif de rationnaliser ces abords résiduels en ramenant la protection à l'ensemble de cohérence autour du monument, tout en harmonisant la protection avec la démarche AVAP en cours.

Périmètres des abords résiduels

DESCRIPTION DES OBJETS D'ETUDE

L'édifice

Château de Rogé

(inscription par arrêté du 10 février 2016)

Le château se présente comme une maison-forte en brique, remontant sans doute au 15e siècle, puis agrandi aux 16e et 17e siècles, époque où des croisées donnant sur le Lot ont été ouvertes dans les murs. Au début du 19e siècle, un certain Joseph de Bourran, dont le monogramme est inscrit sur la grille du jardin, transforme le château. Il fait fermer la terrasse est par une aile de dépendances au sud, construit un pont sur le fossé, aménage la tour défensive nord-est et fait percer de nouvelles fenêtres. Un ensemble de dépendances est ajouté dans la 2e moitié du 19e siècle sur l'arrière.

Site de surveillance du passage sur le Lot : il était fortifié au Moyen Age avec une enceinte en pierre de taille (14e siècle ?) , et une maison-forte en brique sans doute du 15e siècle. Le logis est agrandi à l'ouest au début du 16e siècle. Un étage supplémentaire sur les deux parties du logis et une tour d'angle ronde sont ajoutés au tournant des 16e et 17e siècles. Si des croisées ont été ouvertes sur le Lot, les tours d'angle sont encore munies de canonnières. D'après les armoiries sculptées, le portail orné et le décor de la chapelle sont réalisés pour un Montalembert, chevalier de Saint-Michel : Christophe, mort en 1604, ou plus vraisemblablement son petit-fils, François, qui épouse Melchiore de Lart de Rigoulières en 1613 ; leur fille Anne épouse en 1636 Jean-Baptiste de Bourran. Le fossé occidental est supprimé après 1767. Au début du 19e siècle, Joseph de Bourran (1747-1821) , maire, sous-préfet, député, dont le monogramme est inscrit sur la grille du jardin, transforme le château : fermeture de la terrasse orientale par une aile de dépendances au sud, prolongement des fossés passés par un petit pont face au portail, aménagement de la tour défensive nord-est en fabrique de jardin, remaniement du logis percé de nouvelles fenêtres, aile en portique en retour du portique Renaissance. Un enduit en fausse pierre de taille unifie les différents bâtiments. Un ensemble de dépendances en U (logements, écuries, remises) est bâti dans la 2e moitié du 19e siècle sur l'arrière.

Enceinte en pierre de taille en moyen appareil cubique. Maison-forte en brique épaisse ; chapelle et pièces du rez-de-chaussée de la maison-forte voûtées en berceau. Agrandissement du logis en pierre de taille pour les travées et moellon enduit pour les trumeaux. Seconde augmentation en brique fine. Travaux du 19e siècle en moellon enduit en fausse pierre de taille avec encadrements en plein cintre en brique.

(source : Mérimée et Inventaire général du patrimoine culturel)

Vue d'ensemble depuis l'Ouest

Elevation Est

source : Mérimée et Inventaire général du patrimoine culturel

DESCRIPTION DES OBJETS D'ETUDE

Le site et le contexte

Un ensemble préservé d'une relation ancienne au Lot

Le Château de Rogé, son parc pour partie boisé et ses sujets remarquables, les haras, et le hameau de La Grâce témoignent d'une double relation au Lot : à la fois le motif du domaine en rives du Lot pour le Château de Rogé dans une relation intime et privilégiée comme lieu de navigation, de contrôle défensif et plus tardivement d'agrément ; le motif de l'église et son hameau sur la première terrasse de la plaine alluviale, à l'abri des crues, pour le Hameau de La Grâce. Le parcours pour rejoindre le Château de Rogé est à ce titre le témoin d'un ensemble paysager, historique et patrimonial remarquable.

Un parcours ponctué de témoins historiques vers la rive du Lot

source : IGN

DIAGNOSTIC DES ABORDS ET DES ELEMENTS DE COHERENCE

Analyse des éléments de cohérence

Au-delà du château, un domaine qui se constitue autour d'un parc et de ses dépendances

Le Château de Rogé s'inscrit dans le site des rives du Lot à l'Est grâce à un système hydrographique savant qui génère des effets de miroir dans des eaux où se reflète les éléments d'architecture ; à l'Ouest par un vaste parc ordonné sur des perspectives monumentales.

Les dépendances et le haras notamment viennent ensuite s'inscrire en cohérence avec cet ensemble.

Les grands sujets remarquables témoignent de la sophistication du parc aujourd'hui disparu.

Un parc ordonné reporté sur le cadastre napoléonien, un système hydrographique ancien encore en place

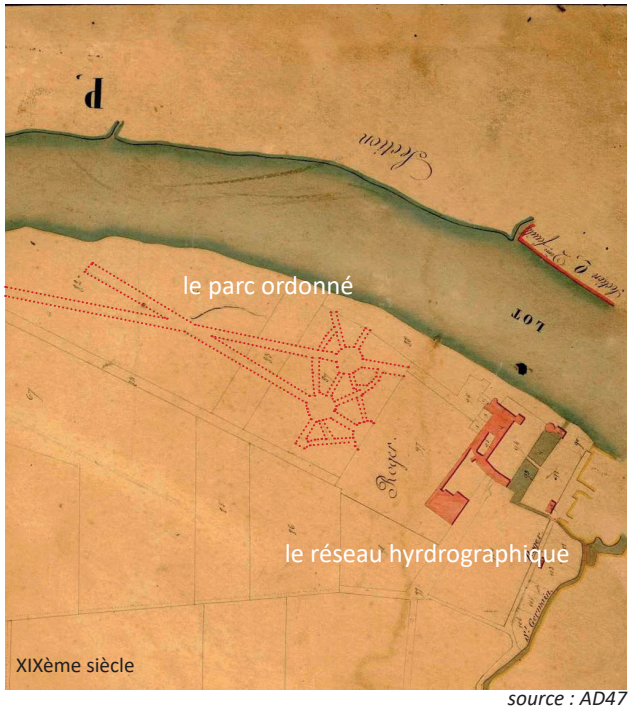

source : AD47

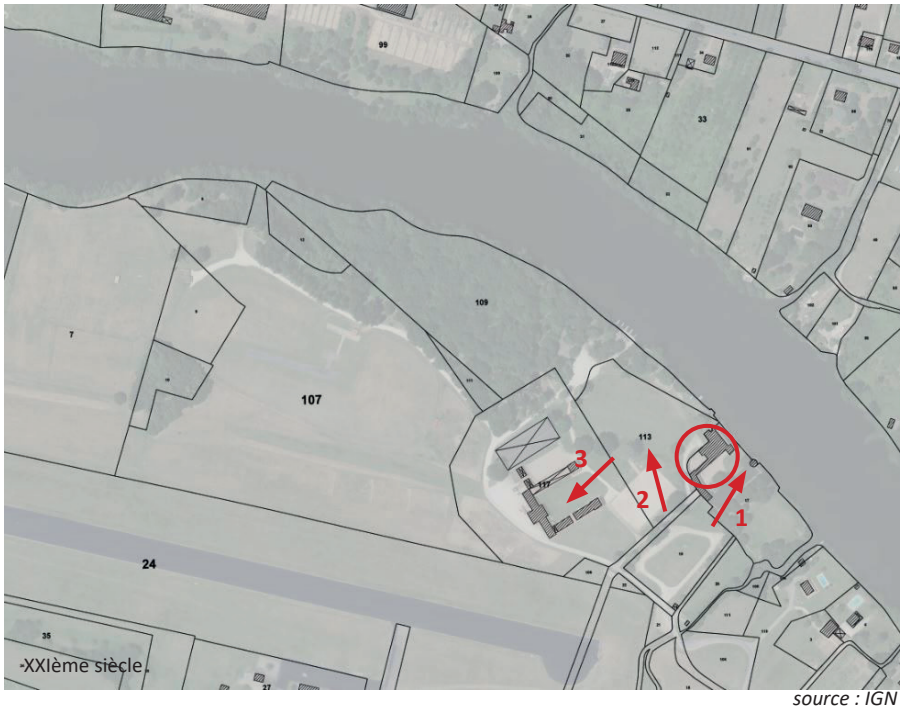

source : IGN

Des témoins préservés de la splendeur des lieux

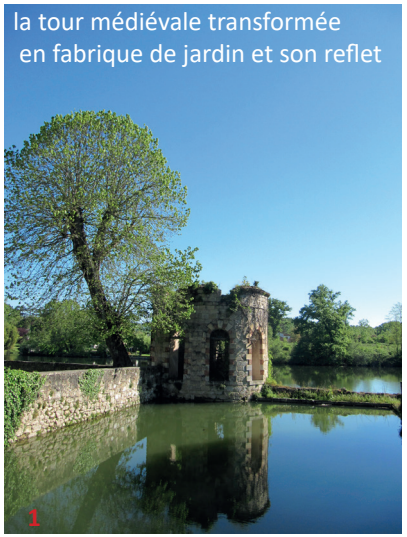

DIAGNOSTIC DES ABORDS ET DES ELEMENTS DE COHERENCE

Analyse des éléments de cohérence

Un parcours ancien
qui témoigne de la relation au Lot

Depuis le XIXème siècle, le parcours depuis la route qui longe le Lot sur la première terrasse, jusqu'au Château de Rogé, en passant par le Hameau de la Grâce se maintient, offrant le témoin d'un paysage préservé des rives du Lot en villeneuvois.

La descente en pente douce vers la rivière participe de la découverte du Château et de son parc.

Le maintien d'un parcours ancien qui franchit la première terrasse vers le Lot

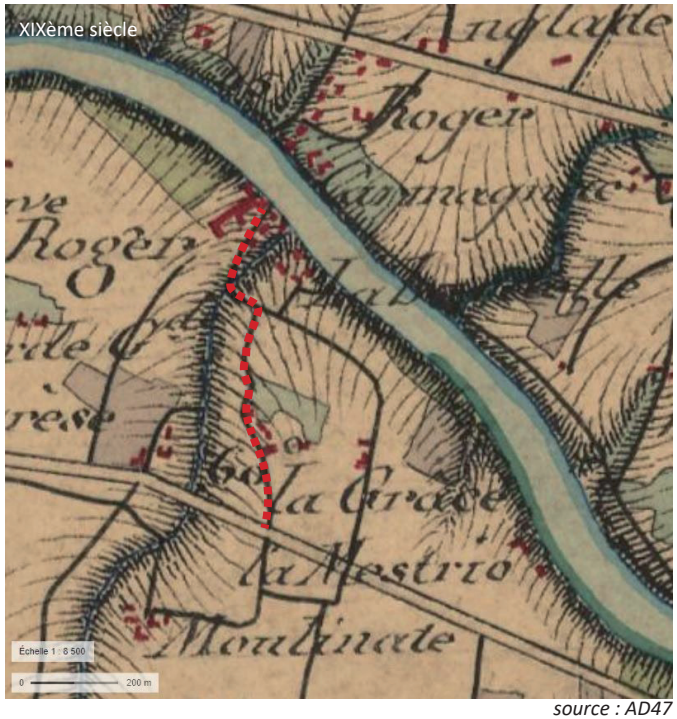

source : AD47

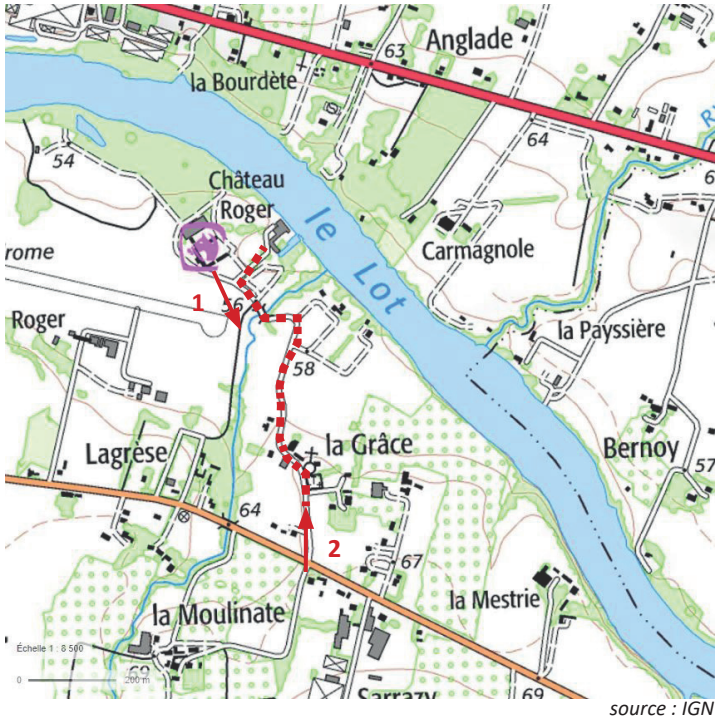

source : IGN

1 L'église et son chevet roman, dans un ensemble formé du cimetière, du presbytère et des habitations

2 La silhouette héritée du hameau sur la première terrasse

DIAGNOSTIC DES ABORDS ET DES ELEMENTS DE COHERENCE

Analyse des éléments de cohérence

La rive droite du Lot comme écrin du site

Depuis les terrasses du Château, la rive droite, très végétale, offre un écrin préservé au site et cadre la découverte de la rivière.

La rive droite depuis les terrasses du château

DIAGNOSTIC DES ABORDS ET DES ELEMENTS DE COHERENCE

Analyse des éléments de cohérence

Hors du parcours, des éléments qui ne participent plus à la cohérence d'ensemble

A proximité immédiate, les bâtiments de l'aérodrome tranchent avec l'ensemble de cohérence autour du château

L'aérodrome perçu depuis le parc de stationnement et depuis le château

DEFINITION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

Analyse des éléments de cohérence

L'analyse des abords révèle une permanence du parcours ancien de la première terrasse du Lot où est implanté le Hameau de la Grâce aux rives de la rivière où le château et son domaine gardent l'accès. Les différents témoins de ce paysage culturel de la Vallée du Lot constituent aujourd'hui un ensemble cohérent où se croisent des enjeux historiques, paysagers et patrimoniaux.

La préservation du réseau hydrographique du Château de Rogé, mais également de l'emprise de son parc avec les grands sujets qui témoignent de sa splendeur passée, est remarquable.

Le hameau de la Grâce et le parcours jusqu'aux châteaux offrent eux des morceaux de paysage qui donnent à voir cette relation spécifique au Lot.

De ce fait, le Périmètre Délimité des Abords est proposé pour définir un ensemble cohérent susceptible de contribuer à la conservation et la mise en valeur des différents monuments.

Ce nouveau périmètre inclut :
- le château et son parc, son réseau hydrographique et le haras constituant ses dépendances,
- le Hameau de la Grâce et sa silhouette caractéristique sur la première terrasse,
- le parcours jusqu'au Lot comme témoin d'une relation séculaire à la rivière,
- la rive droite du Lot qui ferme l'écrin végétal du site.

Le tracé du Périmètre Délimité des Abords, établi en cohérence avec la démarche d'élaboration de l'AVAP, se superpose avec son périmètre.

Ancien et nouveau périmètres

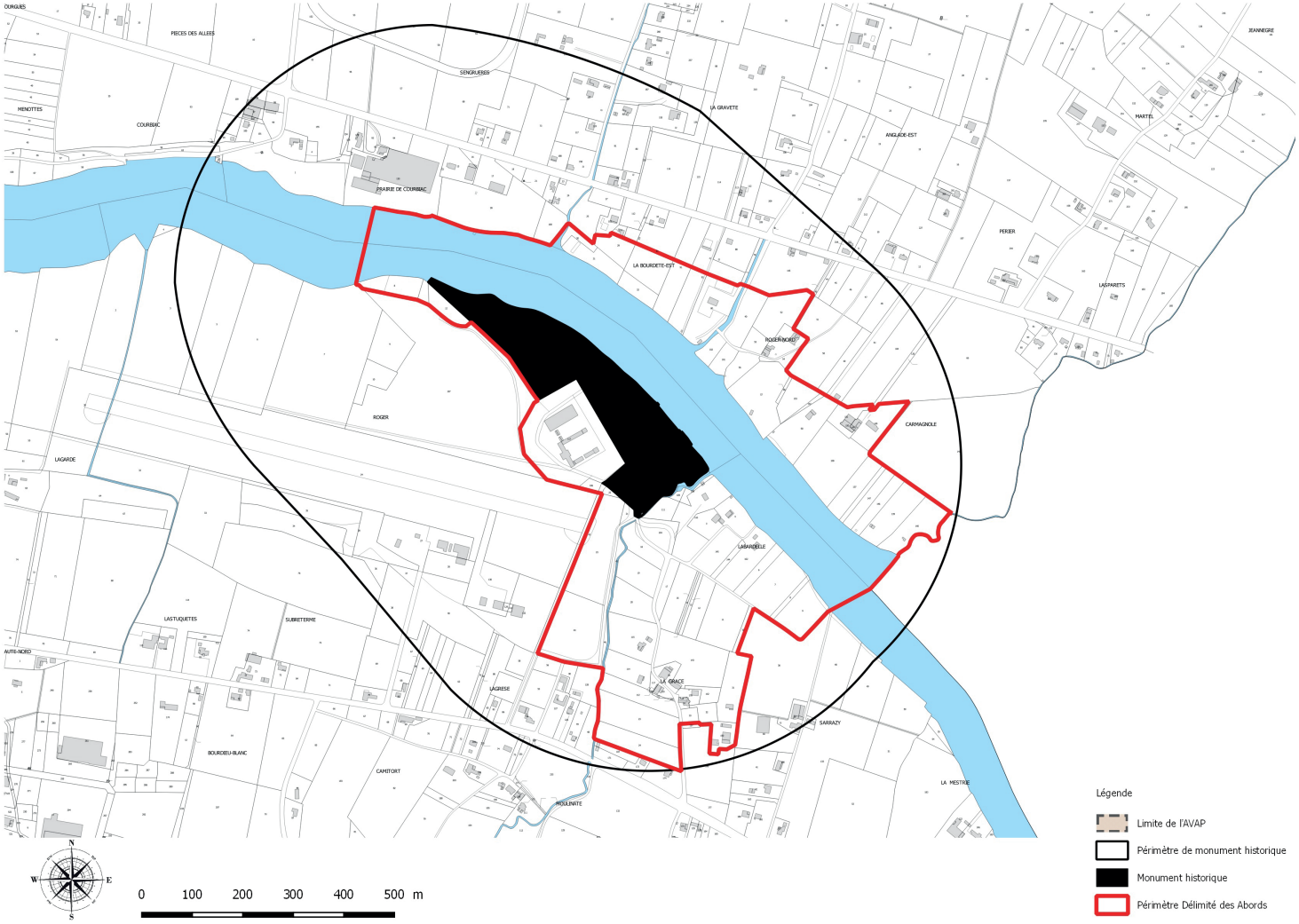
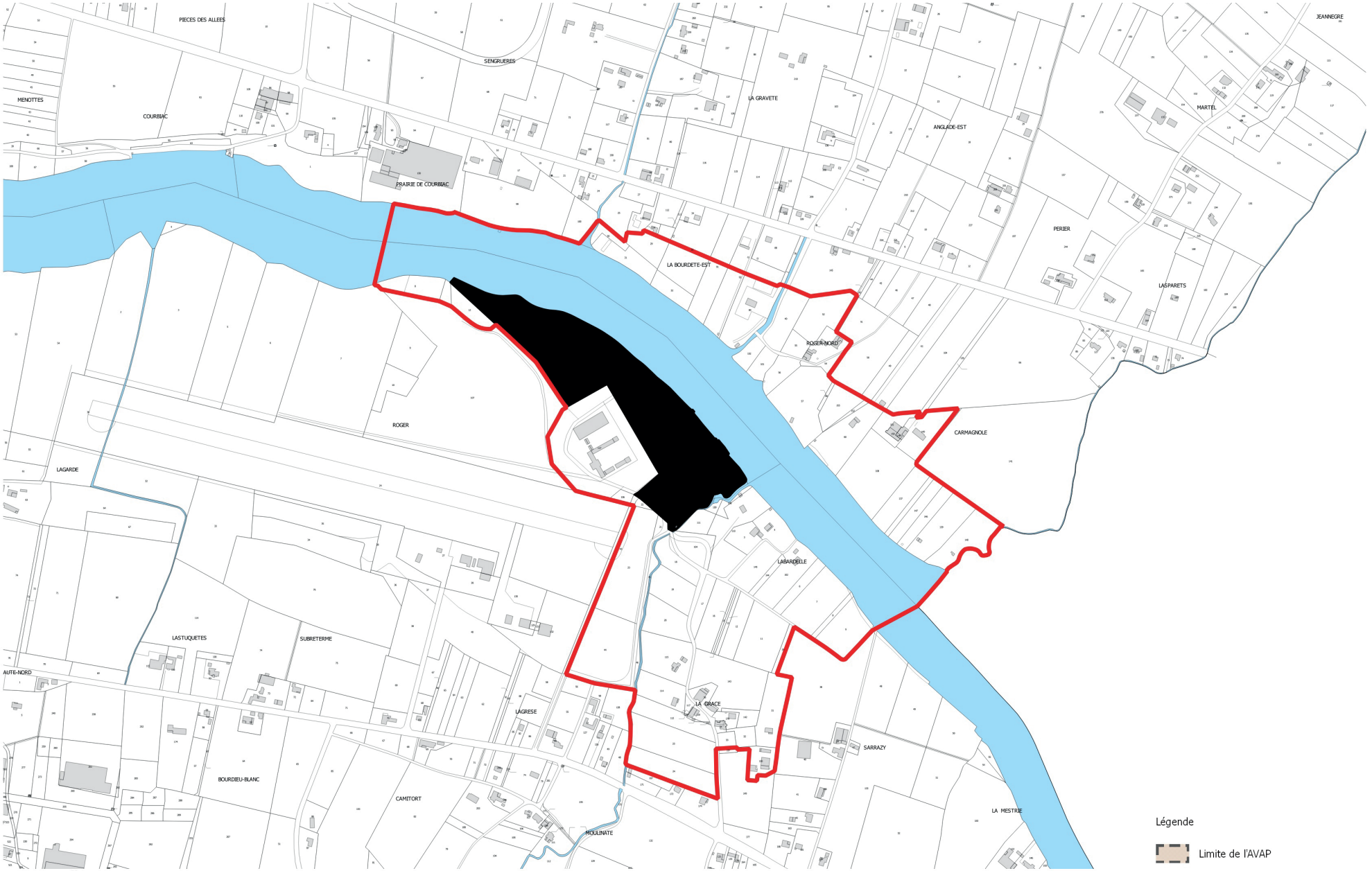
Périmètre Délimité des Abords